

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.681.004.1 DU 21 AVRIL 1995

Doseuses pondérales M.O.M. modèle AUTOPAQ Z

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

LA MAIN-D'ŒUVRE MECANIQUE, 19, allée
Louis Bréguet, 93421 Villepinte Cedex (France).

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales M.O.M., modèle AUTO-PAQ Z, sont destinées au conditionnement par pesées brutes ou nettes de produit granuleux ou pulvérulents et sont constituées par :

1°) un dispositif d'alimentation du produit à 2 débits constitué par un couloir vibrant.

2°) une unité de pesage comprenant :

a) un dispositif récepteur de charge qui peut être intégré dans un convoyeur pour conditionnement automatique et qui est constitué :

- soit d'un plateau sur lequel est posé l'emballage recevant le produit et qui sollicite l'extrémité du dispositif équilibreur et transducteur de charge (version AUTOPAQ 114 Z) ;
- soit d'une benne à fond ouvrant dans laquelle se déverse le produit acheminé par le dispositif d'alimentation. Cette benne sollicite l'extrémité d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge (version AUTOPAQ 111 Z).

b) un dispositif électronique de mesure et d'asservissement comprenant :

- un dispositif indicateur numérique identique à l'un de ceux équipant les dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement suivants :

- TELEMECANIQUE modèle ISP 750 F 5 approuvé par la décision n° 89.1.05.644.1.3 du 3 octobre 1989 (1) ;

- ADN Pesage, modèle Véloce D approuvé par la décision n° 89.1.06.644.1.3 du 20 décembre 1989 (2) ;

- ADN Pesage modèle Véloce SD approuvé par la décision n° 93.00.683.001.1 du 7 janvier 1993 (3) ;

- ADN Pesage modèle Bb approuvé par la décision n° 93.00.683.005.1 du 1er septembre 1993 (4),

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique utilisé, et respectant les conditions suivantes :

- $Z_a = 415 \Omega \pm 15 \Omega$

- $Z_s = 350 \Omega \pm 5 \Omega$

- $U \leq 20 \text{ V}$

- $n_{\max} \geq 3\ 000$

- $E_{\max} \geq (\text{Max} + T_0)$ où T_0 représente la valeur du tirage à vide

- $E_{\min} \leq T_0$

- $e_{\min} \leq e$ où e représente l'échelon de vérification de la doseuse pondérale

- $S.U.e / E_{\max} \geq 1 \mu\text{V}$ lorsque le dispositif TELEMECANIQUE modèle ISP 7 50 F5 A est utilisé

- $S.U.e / E_{\max} \geq 2 \mu\text{V}$ lorsque le dispositif TELEMECANIQUE modèle ISP 7 50 F5 B est utilisé

- $S.U.e / E_{\max} \geq 1,3 \mu\text{V}$ lorsque le dispositif ADN PESAGE modèle Véloce D ou Véloce SD est utilisé

(1) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1284.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1989, page 1577.

(3) Revue de Métrologie, avril 1993, page 648.

$S.U.e / E_{\max} \geq 1,7 \mu V$ lorsque le dispositif ADN PESAGE modèle Bb est utilisé,

où S est la sensibilité exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation ou capteur exprimée en V, E_{\max} exprimée en kg et e en g,

Cette doseuse pondérale M.O.M. modèle AUTO-PAQ Z comporte une version jumelée : les dispositifs d'alimentation, de pesage, de commande et l'indicateur, sont juxtaposés dans un même bâti de type traditionnel (version AUTOPAQ 8 Z).

Le bâti métallique peut être conçu de deux formes différentes pour recevoir soit un habillage métallique traditionnel pour une doseuse jumelée (version AUTOPAQ 8 Z) soit pour recevoir un habillage en matériaux composites (versions AUTOPAQ 111 Z ou AUTOPAQ 114 Z).

Les autres dispositifs sont identiques à ceux des différents dispositifs indicateurs cités ci-dessus et décrits dans les décisions d'approbation correspondantes.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Unité de pesage :
 - $500 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 50 \text{ kg}$
 - $50e \leq \text{Min}$
 - Nombre d'échelons : compris entre 500 et 3 000 et $e \geq 1 \text{ g}$
- Doseuse pondérale :
 - Températures limites d'utilisation : $- 10 \text{ }^\circ\text{C}$ à $+ 40 \text{ }^\circ\text{C}$
 - Plage de conditionnement : de Min à Max
 - Cadence : selon la nature du produit et la valeur de la quantité nominale du conditionnement, elle peut atteindre 12 préemballages par minute.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte, outre

les inscriptions réglementaires, le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales M.O.M. modèle AUTOPAQ Z est effectuée en une phase dans les ateliers du fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro DA 13-1019, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

ANNEXES

Schéma (version AUTOPAQ 114 Z) n° 6188-1.

Photographie (version AUTOPAQ 111 Z) n° 6188-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

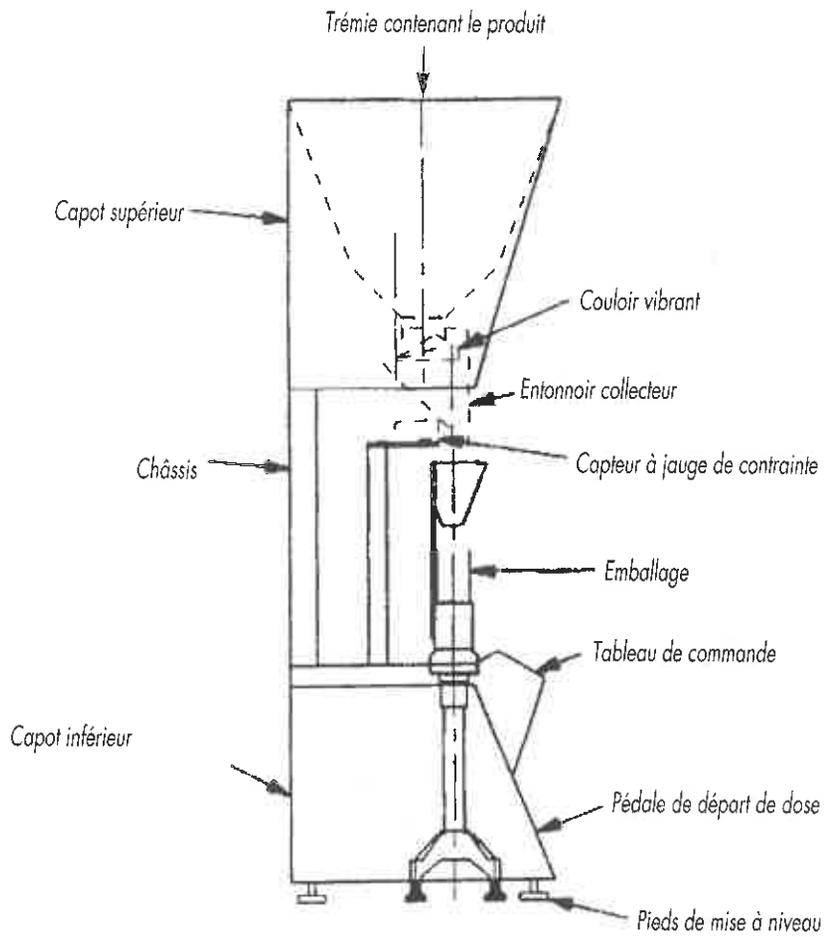
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



■ N° 6188-1

DOSEUSES PONDERALES M.O.M., AUTOPAQ Z



■ N° 6188-2
DOSEUSES PONDERALES M.O.M., AUTOPAQ Z

